

MEMOIRES AVENSAN 1938-1943

1938 On refuse le statut pour les employés communaux qui ne pourraient plus être choisis par le Maire. Devant le tollé général, on rectifie et seuls les secrétaires de Mairie seront touchés par cette mesure.

On refuse la demande de subvention au Maire de LA BREDE qui veut édifier un monument pour MONTESQUIEU.

Les cantonniers sont augmentés de 18% pour cherté de vie.

On confirme que le bureau municipal des postes devient Etablissement d'Etat. Un bail de location de la POSTE est ouvert à compter du 1/1/38.

Le vieux cantonnier Monsieur FOUGEROUX, qui a 61 ans, part à la retraite forcée pour cause de maladie. Cependant, il bénéficiera de travail au forfait dans les propriétés communales.

Le cantonnier René DUBOS le remplace le 1/4/38.

On place 60 000 F. en rente à 5% et on donne 450 F. de subvention au syndicat de chasse ! *Ils sont drôlement bien vus les chasseurs à l'époque.*

La circulation s'intensifie sur la route CASTELNAU - MARGAUX et on demande à M. le PREFET de poser de nouveaux panneaux.

La DFCI est dans la panade et le président donne sa démission car personne ne paye ses cotisations depuis plusieurs années. En fait, depuis 1933, le conseil se substitue à eux.

Une élection a lieu

Monsieur JEAN CASTAING est élu Maire, Monsieur SERGE MARTIN 1^{er} Adjoint et Monsieur ROBERT MANIEU Adjoint suppléant.

Monsieur SENCEY demande l'électrification de sa scierie, ce qui lui sera accordé.

On supprime le budget de la poste et du facteur qui est maintenant budget d'état.

Tous les livres de l'état civil de la commune sont recouverts d'une belle reliure.

Les personnes garde-feux seront payées 15 F. la journée et 25 F. la nuit.

Il y aura un bidon rempli d'eau au cimetière, avec un robinet pour les fleurs et pour le nettoyage des tombes.

L'AVENIR AVENSANNAIS est mal géré car les jeunes font un peu ce qu'ils veulent et n'ont aucune autorité sur leurs camarades. On nomme trois conseillers pour les encadrer.

Pour 4 315 F. on achète une scie circulaire ainsi qu'un moteur BERNARD qui servira aussi sur les tonnes d'eau pour les incendies, en tant que motopompe.

Le 20^{ème} anniversaire de la libération est fêté en grande pompe (100 F. de subvention) avec toutes les associations autour du conseil municipal.

Pour la première fois, un tracteur entre dans les MATRUQUES et HAUROT pour nettoyer la lande. Un entrepreneur d'AVENSAN demande 90 F. de l'heure et un autre de SAINTE HELENE 55 F. pour ce travail.

Le Conseil propose que M. DEJEAN Octave obtienne le Mérite Agricole pour les services rendus à l'agriculture.

On donnera une somme identique (15 F.) à toutes les associations reconnues de la commune.

La prime d'assurance « accidents du travail » augmente de 35%.

On vend 542 gros pins sur le communal près de la route de SAINT AUBIN.

1939 Monsieur OLIVIER Louis, secrétaire de Mairie, est nommé régisseur des recettes pour la perception des droits qui se fera au moyen de « figurines » dont le dépôt sera fait à un régisseur spécial !!! *Comprenne qui pourra...*

Le logement du garde champêtre est déplacé aux écoles.

On voudrait en finir avec l'électrification des « écarts » mais cela coûte très cher.

On continue la discussion sur la cession de l'emprise de la voie ferrée et on s'aperçoit qu'une famille d'AVENSAN, sans crier gare et sans que la commune qui est sur cette affaire en soit informée, a pris position sur le rachat. C'est le courroux au conseil municipal vis-à-vis du Conseil Général, de la compagnie du midi et de la famille.

On change de tactique et on abolit les droits de pacage car les animaux entretiennent la lande et minimisent les risques de feu.

Le presbytère et l'église sont en partie réparés.

L'avenir AVENSANNAIS touche sa première subvention de 450 F.

On fête les 150 ans de la révolution, à cette occasion, on plante un arbre entre les deux écoles. Dorénavant, cette place se nommera Place de la LIBERTE.

Un charretier s'est permis de couper des pins sur les communs. Il faut qu'il stoppe immédiatement.

Encore et toujours l'indiscipline des résiniers qui agissent à leur guise. On leur confirme que les amasses de résine ont lieu au 10/5, 15/6, 20/7 et 25/8 et le barras fin NOVEMBRE.

On fait passer une annonce dans les journaux pour remplacer un cantonnier décédé. On donnera à ce dernier des bottes, des cirés et un vélo.

Le montant du goudronnage des routes est trop élevé. On le refuse, la facture s'élevant à 40 000 F.

On entame le nettoyage du cimetière. Le côté Nord Ouest se remplissant, il est décidé d'enlever, avant fin 1941, les croix et monuments côté Sud Ouest. L'entreprise OLIVIER, de BEL AIR, fournira le gravier calibré pour refaire les allées. Le transport et l'épandage se feront bénévolement par les habitants. *Hé oui ! Il y a soixante ans cela se passait ainsi.*

M. MEYRE Marcel est nommé cantonnier. Un syndicat intercommunal de DFCI est créé entre les communes de CASTELNAU, AVENSAN, MOULIS, LISTRAC et on demande que son existence soit officialisée.

On s'organise pour lutter contre les incendies et on crée une brigade de 12 à 15 jeunes gens qui aideront les pompiers avec la moto pompe BERNARD.

Il faut nommer un régisseur spécial pour les frais d'hébergement des personnes déplacées et évacuées des zones frontalières. Il faut avancer les fonds que l'état remboursera. 5 000 F. de crédits sont votés. Cela ne suffira pas et une somme de 20 000 F. est ajoutée sous la rubrique « évacuation et hébergement des populations civiles ». (*Il n'y a plus de zones frontalières*).

Il faut blanchir la salle des fêtes pour recevoir les personnes qui arrivent. Il faut aussi donner une subvention aux familles touchées par la mobilisation des chefs de familles mais le conseil est divisé car les textes ne sont pas très logiques et il faudra arbitrer.

1940 On dégage les mobilisés de la taxe préiale puisqu'ils sont au front. Monsieur SEGUIN remplace Monsieur SCHOOL pour le char mortuaire.

Le 21 AVRIL la forêt brûle, les résiniers ne sont plus là. SAINT RAPHAËL voit 80 hectares partir en fumée soit 4 325 PINS de plus de 1 m 20 de circonférence. Il faut ajouter à cela 1 200 tonnes de poteaux.

Dans ces conditions on ne veut plus adhérer à l'association des communes forestières. 0.30 cts à l'hectare c'est trop cher.

Cinquante ouvriers des usines CITROEN arrivent à AVENSAN. Ils sont considérés comme travailleurs forestiers et ils font partis d'un détachement contrôlé par la FELD/ COMMANDANTUR N° 529. Gros travail d'organisation pour les placer dans nos forêts et chez des particuliers.

On ferme la gravière de VILLEGEORGES, la troisième tranche s'achève.

La vente des pins brûlés pose problème. La main d'œuvre est rare et les frais élevés. La scierie PASTOURIE de FLOIRAC a des difficultés à payer son marché.

Les affiches administratives (arrêtés de restrictions des denrées alimentaires et alcools) ont été emportées sitôt posées. L'enquête qui suit ne donne rien !!

1941 Monsieur le Préfet demande la création d'une Place MARECHAL PETAIN. On posera des plaques sur la Place entre la route de CASTELNAU et la propriété ROBIN. Il faut aussi orner les murs de la Mairie et des établissements publics avec le portrait du Maréchal. On en commande cinq à 5 Francs l'unité.

Il n'y a plus d'essence et pour transporter les blessés ou malades, il faut faire appel à l'ambulance SALINIÈRE qui impose un tarif de 4 F. du Kilomètre.

Les ouvriers agricoles se mettent au chômage pour rejoindre les rangs des « CITROEN » bien mieux payés qu'eux (de 20 à 50% de plus).

On note que la forêt communale est à cette époque estimée à 750 hectares.

Le comité agricole n'est pas arrivé à mobiliser les troupes pour mettre en culture les terres en jachère. Il va le faire lui-même avec l'aide de quelques bénévoles. On lui vote une subvention de 20 000 F.

On vote une indemnité d'usure de la bicyclette du cantonnier.

LE 7. SEPTEMBRE 1941, la délégation spéciale est nommée et prend la place du conseil. Elle se compose de SERGE MARTIN Président, RENE BONDON et OCTAVE DEJEAN.

Son tout premier travail est d'adresser, par l'intermédiaire du Préfet, un message d'allégeance, de fidélité et de confiance au Maréchal PETAIN, sous le signe du travail, de la famille et de la patrie.

La cantine était fermée depuis MARS 40, elle sera rouverte.

On achète pour 250 F. de portraits du Maréchal pour aider les prisonniers de guerre.

L'incendie du 21/4/40 trouve son épilogue et l'auteur des faits devra payer les 450 F. de frais d'expert engagés par la commune.

Le classement en AOC de certains terrains d'AVENSAN ne correspond à rien de sérieux. On fait part du refus concernant la bande de terre qui va de LA PRADE jusqu'à MONTEREDON, incluant la totalité de CHATEAU CITRAN (actuellement en friches, bois, taillis) et une petite parcelle au lieu dit LA GRAVE. En effet ce classement ignore la quasi-totalité des vignobles de cépages nobles qui font la réputation de la commune.

On veut classer des terres dont 75% sont des taillis et forêts, 15% des terres plantées de cépages hybrides et 10% seulement de cépages nobles. Le tollé est général car 10 crus sont totalement ignorés. Les crus qui font la réputation d'AVENSAN ont été laissés de côté : VILLEGORGES, MEYRE, BONNEAU, ROMEFORT, METRIA, GASSIOT, LA TOUR HAUT CARRELOT, ESTEVE, LA TOUR DU PONT etc.

Il faut encore acheter des effigies du Maréchal, mais la collecte des écoles n'a produit que 235 F. et la Mairie complètera pour arriver à 500 F. Il faut aussi acheter l'édition qui contient tous les messages du Maréchal. On en commande 10 exemplaires.

On nomme deux délégués supplémentaires qui sont Monsieur RAOUL ARNAUD et ABEL BON.

La délégation n'est pas d'accord pour être le payeur des dettes du syndicat DFCI et elle abroge la délibération qui avait abondé cette position. Les propriétaires doivent payer.

Le budget est de 287 739 F. en recettes et de 108 374 F. en dépenses.

1942 Il faut du bois de chauffage aux écoles car il fait froid. On change d'usine de traitement pour la résine car celle de SAINTE HELENE donne peu de satisfaction. On ira à celle de SALAUNES qui est plus près, travaille mieux et surtout paye plus cher.

Il faut penser refaire le clocher car il est très dangereux et il menace de tomber en ruines !!!

Une fête mi-religieuse, mi-officielle a lieu pour fêter les mamans.

Il faut encore réunir les résiniers qui ne respectent toujours pas les dates des amasses.

Il faut aussi refaire pour la troisième fois la délibération pour électrifier les écarts.

Un élève d'AVENSAN a obtenu le certificat d'études avec le prix cantonal, il aura 200 F.

La première estimation sur les réparations du clocher se monte à 415 000F. (*Attendez la suite car l'autorité occupante refuse en plus cette dépense*).

C'est fait, le progrès est là et on achète la première machine à écrire pour le secrétariat de la Mairie.

La suppression de la classe enfantine libère de fait l'appartement de Mlle NOUGEREDE. Elle se propose de le louer 50 F. par mois.

Les cantonniers ont tellement bien travaillé à entretenir les 40 km de chemins ruraux (sans aucune aide en hiver), à étendre 250 m³ de gravier et à faucher les bords de routes, qu'ils ont droit à une prime de 2 000 F. chacun.

Il faut faire expertiser certains terrains pour qu'ils obtiennent l'A.O.C.

On ramasse le matériel de gemmage qui ne sert plus à rien, les résiniers n'étant plus là.

1943 C'est décidé, on refait le clocher !!!!! Tant que l'on est dans les travaux, on repeint les volets de la Mairie. Il faut fournir le bois de boulange, mais le ratio qui est imposé à la commune est impossible à tenir. Vu notre superficie forestière, il faudrait donner 2 368 stères ! Une protestation « énergique » est adressée au Préfet. Il faudra quand même faire 500 stères.

Il y a tellement de misère qu'il faut subventionner l'hospice de CASTELNAU de 3 000 F.

Il fallait que ça arrive un jour, la cantine sera désormais payante : enfant unique 2 F., 2 enfants 1 F.75, 3 enfants 1 F. 50 et au dessus gratuité.

Le rendement des cantonniers est faible, alors on crée une prime d'encouragement de 2 000 F. (*Pratique appréciée*).

On fixe des horaires aux employés :

- les cantonniers « en été » du 1^{er} AVRIL au 30 SEPTEMBRE : 6h30 à 11h30 et 14h à 18h. L'hiver 7 h à 12 h et 13h à 17h.

- la Mairie travaillera du MARDI au SAMEDI de 8h à 12h et de 14h à 18h30.

Les tâches à exécuter sont classifiées et elles sont nombreuses. On nomme un secrétaire à la suite du décès de Monsieur LOUIS OLIVIER. C'est Monsieur LABREZE qui le remplace.

Il faut sortir de la crise de la DFCI, alors le Préfet demande que le Conseil paye mais sur des bases raisonnables : 100 F. de cotisations et 0.F. 25 par hectare.

Le contrôle médical pour les enfants qui passent le certificat est obligatoire.

Le progrès (encore lui) touche une nouvelle fois la Mairie ! On installe le téléphone pour 252 F.

Seize fossés sont mis de cure et on demande à Monsieur le PREFET l'intervention de la police de l'eau pour faire exécuter les travaux.

MARS / AVRIL Un immense incendie ravage la commune. 900 hectares partent en fumées dont 220 hectares de communaux. On arrête la coupe des pins verts Les impositions de 4800 poteaux et les 2 368 stères ne doivent plus être exigés par l'Etat. On demande respectueusement à Monsieur le Préfet que soient levées ces impositions. Nous perdons dans ce désastre 6 500 GROS PINS, 10 000 PINS à poteaux et plus de 10 000 stères de bois de boulange.

Le Président est autorisé à aller en justice pour l'incendie du 7 MARS Le cabinet d'avocat ROUX est mandaté et il ne se payera que s'il y a des résultats. Quinze pour cent sur les sommes récupérées.

On fait des lots de ventes de bois des communaux de SAINT RAPHAËL et c'est l'entreprise DUMORA qui est l'exploitant forestier du lot n° 1.

La société SERVY ET FILS a les lots n° 2 et 3 pour la somme de 492 188 F. La société des combustibles de BLAYE a les lots n° 6, 7, 8 pour 131 000 F.

Le lot n°4 est attribué à la Sté MARCEAU de BORDEAUX pour un montant de 134 435 F. et le solde, le lot n°5 reste en attente et sera attribué à Monsieur LAUROCCA pour 217 580 F.

Le produit total est de 1 250 000 F., que l'on garde sur les fonds libres pour les travaux et réparations.

Et la vie continue. On donne 400 F. à la Société Sportive l'AVENIR AVENSANNAIS.

On répare le puits du bourg et le clocher est noté en travaux mais la Préfecture se fait tirer l'oreille. La commune dégage sa responsabilité en cas d'accident. On construit une cabine arrêt de bus.

La préfecture en appelle à la générosité de tous pour faire des carnets de Caisse d'Epargne pour les prisonniers. On leur donne 17 000 F. de subventions. Les fournitures scolaires sont gratuites pour certaines familles très éprouvées.

Nous produisons encore 30 000 litres de gemme, mais il faut fournir le bois pour la distiller. La distillerie de SALAUNES ne trouve pas le même stéragé que la commune (*évaporation, part des anges sans doute !!!*). Il a fallu 30 stères de bois pour faire 1 000 litres. Ils nous ont coûté 3 800 F. alors que l'UCR ne nous rembourse que 2 080 F. La polémique enfle et il faudra que la distillerie vienne sur place avant la livraison pour contrôler le volume de bois.

On a loué le terrain de sport (12 000 m²) à Château CITRAN et on le sous loue à l'Avenir AVENSANNAIS pour 100 F. l'an. *C'est le stade actuel.*

Il faut que le porteur de dépêches soit augmenté et il touchera 2 400 F. l'an.